

SÉANCE DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de M. Éric HALBOURG, Maire.

Etaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick et HUBERT Thierry, président de la régie de transport.

Excusés : SOURINTHA Florence donne sa procuration à HALBOURG Éric, BIARD Christophe, RENOULT Jean-Luc donne sa procuration à PETIT Yves.

Absente : MONTIER Nadine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Maire et le Président de la Régie de Transport se retirent de la réunion pour le vote du Compte Administratif 2022 et de l'Affectation du Résultat de la Régie de Transport.

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de M. PETIT Yves, Doyen, le Compte Administratif 2022 de la Régie de Transports est présenté. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2022 comme suit :

Section d'exploitation : solde créditeur 2 318,80 €
Section d'investissement : solde créditeur 28 563,74 €

REGIE DE TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 2 318,80 €

M. le Maire reprend la présidence de séance.

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de M. le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

Mr le président de la régie de transport s'excuse et quitte la réunion.

M. le Maire se retire de la réunion pour le vote du Compte Administratif 2022 et de l'Affectation du Résultat de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Sous la présidence de M. PETIT Yves, Doyen, le compte administratif 2022 est présenté. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 340 541,11 €
Section d'investissement solde créditeur 147 701,11 €
Résultat global solde créditeur 488 242,22 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Restes à réaliser d'investissement : Dépenses : 253 386.00 € Recettes : 0 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Affectation du résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 105 684,89 €

Report à nouveau créateur ligne 002 : 234 856,22 €

M. le Maire reprend la présidence de séance

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 3 TAXES 2023

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur actuellement. Il précise à nouveau aux membres du Conseil Municipal que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la direction des finances publiques avait demandé d'intégrer le taux du foncier bâti attribué jusqu'alors au département, au taux du foncier bâti communal. En contrepartie, le département n'impose plus cette taxe sur le bâti aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des votes (1 abstention et 9 pour), de fixer les taux des taxes communales pour 2023 comme suit :

CFE	18.97	Foncier Bâti	45.65	Foncier non bâti	38.71
TH	17,89				

SUBVENTIONS 2023

Sur propositions de M. le Maire et après avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2023 :

Amicale des Maires du Canton : 80	Gincaux : 100	Téléthon : 250
Amicale des Pompiers d'Yerville : 200	Banque Alimentaire : 0	

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à la majorité des votes (2 contre, 8 pour) pour cette année d'attribuer les montants suivants aux Associations Mottevillaises :

Motteville Informatique : 0	Anciens Combattants : 630	Amicale des Aînés : 850
Association EMC : 2 500	Malta en fête : 1 850	ASM Tennis de Table : 1 130
ACSM : 600		

POINTS INCENDIES

Lors de la précédente réunion le conseil municipal a décidé de créer deux bouches incendies, aménager une réserve incendie et réhabiliter une autre réserve incendie. Suite à la demande du Département, M le Maire rappelle qu'une grande partie de ces dépenses avait déjà été inscrite en investissements au budget 2022. Il précise qu'il faudrait inscrire un complément au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes, de reporter en investissement pour 2023 les dépenses déjà prévues au budget 2022 et d'y ajouter le complément de dépenses nécessaires.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Les collectivités territoriales ont l'obligation d'avoir un référent déontologue à partir du premier juin 2023. Le centre de gestion 76 propose ce service gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes, de confier cette mission au centre de gestion 76.

INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES – CRÉATION DE L'INDICE 318

M. le Maire informe les conseillers que l'indice n°318 sise Rue Alexis Ricordel dans le lotissement la Grange a été recensé suite à un effondrement survenu en mai 2022 à cette adresse (parcelle B 925). Mme Fouquer et M. Lavice, Mme Delamare et M. Lozier qui sont directement impactés par le périmètre de sécurité de ce nouvel indice souhaitent lever le risque de celui-ci sur le terrain voisin (nouveau lotissement), et ont fait appel à la société For & Tec pour réaliser les sondages.

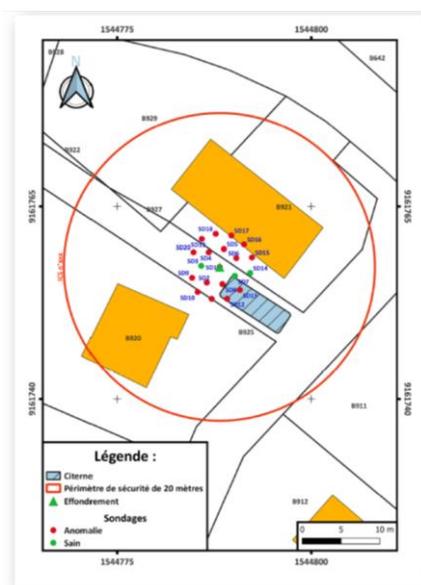
- Considérant le rapport et la fiche d'indice fournis par la société For & Tec du 9 Janvier 2023 et transmis en date du 27 Janvier 2023, nous proposons la création du nouvel indice en précisant le périmètre de sécurité de celui-ci suivant les sondages effectués sur la parcelle B 925 ;

- Considérant l'avis de la DDTM dans son email du 14 Mars 2023 par Madame Sophie Blougorn, Chargée d'études géomatique et cavités souterraines, nous proposons la création de l'indice 318 selon les sondages effectués par la société For & Tec;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sur proposition de M. le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de créer l'indice 318 ;

- d'indiquer le périmètre de sécurité de cet indice suivant les sondages effectués par la société For & Tec (voir extrait rapport ci-dessous – plan avec le périmètre de sécurité de l'indice).



GARANTIE D'EMPRUNT POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION LOGÉAL

Mr le Maire fait lecture du courrier de Logéal datant du dix février 2023. Logéal est en train d'acquérir l'ancienne Auberge du Bois St Jacques, afin de créer des logements sociaux dont six maisons dans le terrain et six appartements dans le bâtiment. Logéal nous sollicite pour les garanties d'emprunt de ce projet (montant total de 628 589 € à hauteur de 100%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes, de reporter la décision à une réunion ultérieure et demande à Mr. le Maire de se renseigner sur les conditions de ces garanties (caution, garant de la commune envers Logéal).

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h20.